

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille vingt,

le 3 novembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Corail du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
28 OCTOBRE 2020

DATE d'AFFICHAGE  
6 NOVEMBRE 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 38  
Présents : 31  
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BUSSLER-MUELA, - Jean-Paul DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - M. Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Régine ROSSET.

**Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**M. Jean-Paul DANIEL donne pouvoir à M. Bruno HUBERT**

**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

**M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Mireille LUCAS a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°118-2020 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ACQUISITION D'UN TERRAIN AGRICOLE A AMBON**

M. Jean François BREGER, Vice-président en charge du développement économique, propose d'acquérir auprès de Mesdames Christiane ROBERT, Jocelyne ROBERT, Marie-Thérèse ROBERT, Eloïse JEGO, Laure JEGO, et Messieurs Adrian ROBERT, Ronan ROBERT et Pierre ROBERT, la parcelle cadastrée G n°1007 d'une superficie de 79 m<sup>2</sup>, située en zone agricole à Ambon, et jouxtant la parcelle agricole G n°1 006 propriété de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Il est proposé d'acquérir ce terrain, au prix total de 50 €, hors frais Il est à noter qu'aucun frais de notaire ne sera appliqué pour la rémunération de l'écriture de cette acte. Les autres frais d'acte (droits d'enregistrement...) seront à la charge de la Communauté de Communes et sont estimés à environ 350 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **APPROUVER** l'acquisition, auprès de Mesdames Christiane ROBERT, Jocelyne ROBERT, Marie-Thérèse ROBERT, Eloïse JEGO, Laure JEGO, et Messieurs Adrian ROBERT, Ronan ROBERT et Pierre ROBERT, de la parcelle cadastrée G n°1007 située sur la commune d'Ambon d'une surface de 79 m<sup>2</sup> au prix de 50 € ; les frais notariés seront supportés par Arc Sud Bretagne,
- **SIGNER** tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Pour Extraire Conforme,  
A Muzillac le 05/11/2020  
Le Président